

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 16 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, M. JAUD de LA JOUSSELINIÈRE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. MOINET, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. RENAUD à Mme QUERAL, M. ROUX à Mme GIROTTI

Etaient excusées:

Mme BUETAS, Mme HAMMERER, Mme ORLOWSKI

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ODIN Sophie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29

Conseillers présents : 24

Conseillers votants : 26

Pour : 19

Contre : 7

Abstention : 0

17 – FIXATION DE LA MAJORATION DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Les articles L.2123-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la possibilité, pour les communes chefs-lieux d'arrondissement, de pouvoir appliquer une majoration des indemnités de fonction des élus.

L'article R2123-23 précise que cette majoration est au maximum de 20%. Elle s'ajoute à chaque indemnité versée aux élus.

Ces indemnités (base et majoration) seront versées en prenant en compte pour :

- Le Maire : le 27 mars 2026 (date de prise de fonction),
- Les Adjoints au Maire : la date de notification des arrêtés de délégation,
- Les Conseillers Municipaux Délégués : la date de notification des arrêtés de délégation.

Les indemnités seront revalorisées selon les dispositions législatives et réglementaires.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la majoration de 20 % des indemnités de fonction des élus.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 65 et à l'article 65311 du budget principal M57 de la commune.

Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
Madame Sophie ODIN



Maire
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 20/04/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260416-79103-DE-1-1

ANNEXE A LA DELIBERATION

PRENOM - NOM	Fonction	% INDEMNITE	MONTANT INDEMNITE	% MAJORATION CHEF-LIEU d'ARRONDISSEMENT	MONTANT TOTAL INDEMNITE BRUTE
Eric JAPIOT	Maire	48,8%	2 005,95	20%	2 407,13
Audrey BROWN	1 ^{ère} Adjointe au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Michel KERCKHOVE	2 ^{ème} Adjoint au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Nadine QUERAL	3 ^{ème} Adjointe au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Laurent BROQUAIRE	4 ^{ème} Adjoint au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Maryse BABUS	5 ^{ème} Adjointe au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Philippe JAUD de LA JOUSSELINIERE	6 ^{ème} Adjoint au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Véronique HAMMERER	7 ^{ème} Adjointe au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Paul Henry NERBUSSON	8 ^{ème} Adjoint au Maire	18,33%	753,46	20%	904,15
Alain GRELLIER	Conseiller Municipal délégué	6,17%	253,62	20%	304,34
Aurore VERAU LEROY	Conseillère Municipale Déléguée	6,17%	253,62	20%	304,34
Damien RENAUD	Conseiller Municipal délégué	6,17%	253,62	20%	304,34
Jonathan GRAS	Conseiller Municipal délégué	6,17%	253,62	20%	304,34
Léa BUETAS	Conseillère Municipale Déléguée	6,17%	253,62	20%	304,34
Marie ORLOWSKI	Conseillère Municipale Déléguée	6,17%	253,62	20%	304,34
Pascal CHAMPION	Conseiller Municipal délégué	6,17%	253,62	20%	304,34
Sophie ODIN	Conseillère Municipale Déléguée	6,17%	253,62	20%	304,34